



Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 novembre 2023

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de procurations : 4

Date d'affichage de la convocation : 21.11.2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire en salle du Conseil de la Mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le vingt-et-un novembre deux mil vingt-trois, sous la présidence de Madame Béatrice BULOUE, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Nicolas SCHMITT – Cathie PETRI – Gérard CONRAD – Doria BOUDJI – Serge KURT – Nathalie MAUVIEUX - Laurent GUILLO – Armand RUPP – Laurent BAYARD – Eric THOMY – Eric LEHMANN – Jean-Claude WORRINGEN – Valérie GUERALT – Sylvie RISSE – Sébastien BOUREL - Julie LINGELSER – Sophie DIEMER – Henri BECKER – Lydie MOUGEL – Hervé DIEBOLD – Désirée HUBER – Philippe ROSER

Étaient absents excusés représentés :

Madame Elisabeth DEISS donne procuration de vote à Monsieur Serge KURT

Madame Annick MARTZ-KOERNER donne procuration de vote à Madame Béatrice BULOUE

Madame Ornella PFEIFFER donne procuration de vote à Monsieur Nicolas SCHMITT

Monsieur Grégory RICHERT donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOUE, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 30 novembre 2023

Publié sur le site internet de la commune le 30 novembre 2023

Le Maire, Béatrice BULOUE



7. Finances : calcul des charges locatives pour les logements situés au 20 rue du Général Leclerc (Villa Ravel) et au 1a rue du Haut-Barr

Conseillers
élus : 27

Conseillers
en fonction : 27

Conseillers
présents : 23

Conseillers
absents : 4
dont 4 avec procuration

Mme le Maire informe le conseil municipal que la commune loue deux appartements situés au dessus d'équipements communaux ou intercommunaux, à savoir :

- un logement situé au 1a rue du Haut-Barr,
- un logement situé au 2ème étage de la Villa Ravel.

En tant qu'ancien logement de fonction de Direction (éducation nationale), ils sont raccordés aux chaudières centrales des anciens bâtiments scolaires. Lors des décomptes de charges aux locataires, les frais de chauffage sont répartis annuellement, au prorata des surfaces occupées.

Les particuliers locataires de la commune dans ces logements ne se voient donc pas appliquer le bouclier tarifaire mis en place par le gouvernement pour faire face à la hausse du coût des énergies.

Les tarifs de gaz applicables à la commune ayant été multipliés par six, à compter du 1er octobre 2022, ces particuliers sont pénalisés de manière importante.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer aux locataires à compter du 1er octobre 2022 le tarif de 0,07411 € / kWh, auquel s'ajouteront les abonnements, et taxes.

Le Conseil municipal,

après en avoir délibéré,

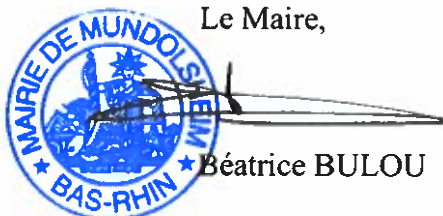
DECIDE d'appliquer aux locataires des logements situés au 20 rue du Général Leclerc (villa Ravel) et au 1a rue du Haut-Barr un tarif de gaz de 0,07411 € / kWh, à compter du 1er octobre 2022, auquel s'ajouteront les abonnements, et taxes.

Ce tarif pourra être révisé par délibération annuellement.

ADOpte A L'UNANIMITE
Par 27 Voix pour

Mundolsheim, le 30 novembre 2023

Le Maire,



Béatrice BULOUE

Le secrétaire de séance,



Cathie PETRI